

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} MARS 2016

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet suivant, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-02-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique de « Établissement de vente et réparation de véhicules récréatifs neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708.

Monsieur le Maire suppléant, Martin Charron, appuyé par monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier expliquent le projet de Règlement et répondent aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h40

Trois (3) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} MARS 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} mars 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent : Serge Riendeau, Maire

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Martin Charron.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier; et
Madame Line Milo, assistante greffière.

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire suppléant référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Neuf personnes (9) étaient présentes dans la salle des délibérations.
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2016
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de février 2016

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 26 février 2016

Chèques :	441 496,19 \$
Chèques annulés	(- 125 870,78) \$
Débit direct :	130 519,15 \$
Débit annulés :	(- 101,31) \$
TOTAL :	446 043,25 \$

Chèques numéros : 15896 à 16029

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de janvier 2016 :	63 839 \$
Valeur au cours du mois de janvier 2015 :	617 615 \$
Valeur pour l'année 2016 :	101 539 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2016
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 janvier 2016
10 interventions
3 interventions (entraide)
- Rapport d'embauches – Janvier et Février 2016

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Renouvellement adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- G-2 Autorisation d'inscription – Formation « *Rédiger un règlement municipal* » offerte par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), le 13 mai 2016
- G-3 Appui à la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil – Demande d'intervention rapide du MTQ pour renforcer la structure du pont de Dunany, à Lachute, afin de retirer la restriction de charge
- G-4 Appui à la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil – Positionnement de la MRC d'Argenteuil en faveur du maintien à Lachute du point de service de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G-5 Appui à la Fédération québécoise des Municipalités – Participation de la Fédération québécoise des Municipalités à la négociation du prochain pacte fiscal
- G-6 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 228-01-2016 modifiant le Règlement numéro 228-2015 ayant pour objet d’adopter le budget de l’année financière 2016 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d’aqueduc, d’égouts, d’ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l’année 2016 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y modifier l’article 13, ayant trait aux soldes de cinq (5\$) dollars
- G-7 Abrogation de la résolution numéro 16-02-042 visant des factures à soumettre au Barreau du Québec
- G-8 Nomination des membres au sein du Comité consultatif d’urbanisme
- G-9 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Argenteuil, incluant le plan de mise en œuvre local pour la Ville de Brownsburg-Chatham
- G-10 Nomination de personnes autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham les documents électroniques du ministère du Revenu Québec « Cliq Sécur »

LOISIRS & CULTURES & CAMPING / MARINA

- L-1 Avis de motion : Adoption du Règlement numéro 170-XXX-2016 modifiant le Règlement numéro 170-06-2012 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l’article 1, concernant la tarification des terrains de tennis
- L-2 Avis de motion : Adoption du Règlement numéro 170-XXX-2016 modifiant le Règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l’article 4, en y ajoutant l’alinéa 4,6 - Tarification du Camp de relâche
- L-3 Avis de motion : Adoption du Règlement numéro 170-XXX-2016 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-16-2014 modifiant le règlement 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les tarifs à l’usage des sentiers de ski de fond « La Randonnée » remplaçant et abrogeant le règlement numéro 170-16-2014

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- L-4 Demande d'autorisation de madame Louise Dubois pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham le samedi 7 mai 2016 dans le cadre de la « Course Relais Argenteuil 2016 »
- L-5 Aides financières 2016 pour dives organismes à but non lucratif
- L-6 Acceptation d'un congé sans solde de trois (3) mois à monsieur François Bertrand pour la saison estivale 2016
- L-7 Renouvellement de contrat – Signalisation routière pour le camping municipal et la marina – Panneaux bleus

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-02-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage spécifique de déjà Établissement de vente et réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés» sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708
- U-2 Adoption du Règlement numéro 197-01-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « Projet intégré » pour les usages commerciaux dans les zones pôle local PI-530 et agricole A-114
- U-3 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-03-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires
- U-4 Adoption du projet de règlement numéro 197-03-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires
- U-5 Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708 – 251, rues des Érables – Monsieur Scott Cameron pour et au nom de Eco-Guide international Inc.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-6 Recommandation - Amendement à la réglementation de zonage visant à permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation et de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires
- U-7 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 15-10-343 adopté le 5 octobre 2015 – Demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 4 422 535 et sur une partie du lot 4 422 536 du cadastre du Québec sur une superficie totale de 66 570 mètres carrés, lots situés sur la montée Robert – Ferme J.A. Lauzon

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP-1 Acceptation des travaux effectués sur le réseau routier du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2015-2016
- TP-2 Demande auprès du ministère des Transports du Québec relativement à une demande d'ajout de signalisation de danger pour présence d'autobus scolaires sur la route du Canton (route 148), sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le secteur de Saint-Philippe
- TP-3 Autorisation de dépenses – Route de rinçage annuelle des conduites d'aqueduc – Utilisation des Fonds à même le surplus libre
- TP-4 Demande d'autorisation pour l'ajout de lampadaire sur la montée Stonefield
- TP-5 Mandat honoraires professionnels pour préparation de documents de soumission pour les travaux d'infrastructures de routes 2016 – Autorisation de mandat
- TP-6 Mandat honoraires professionnels pour préparation de documents de soumission pour le remplacement des lumières de rues existantes pour la conversion au D.E.L.
- TP-7 Résultats d'appel d'offres public – Recherche de fuites sur le réseau de distribution de l'eau potable – Octroi de mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. *Correspondance*
10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
11. *Varia*
12. *2^e période de questions*
13. *Levée de la séance*

16-03-60 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

19 h période des questions est ouverte.

De à 19h à 19h05 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.

16-03-61 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

16-03-62 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

16-03-63

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant propose de retirer le chèque numéro 15 924, au montant de 4 863,44 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de février 2016, au montant de 441 179,81 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 26 février 2016

Chèques :	441 496,19 \$
Chèques annulés	(- 125 870,78) \$
Débit direct :	130 519,15 \$
Débit annulés :	(- 101,31) \$

TOTAL : 446 043,25 \$

Chèques numéros : 15896 à 16029

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de janvier 2016 : 63 839 \$

Valeur au cours du mois de janvier 2015 : 617 615 \$

Valeur pour l'année 2016 : 101 539 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 février 2016
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 janvier 2016
 - 10 interventions**
 - 3 interventions (entraide)**
- Rapport d'embauches – Janvier et Février 2016

GESTION ET ADMINISTRATION

16-03-64

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire continuer à profiter des avantages offerts par l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement de l'adhésion 2016 auprès de l'Union des Municipalités du Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à procéder au paiement de l'adhésion au montant de 4 320,21 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-03-65

**AUTORISATION D'INSCRIPTION – FORMATION
« RÉDIGER UN RÈGLEMENT MUNICIPAL » OFFERTE
PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX
AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ), LE 13 MAI 2016**

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour les connaissances du Directeur général et greffier, par le biais de formation pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) est très pertinente;

CONSIDÉRANT QUE ladite formation sera basée sur la révision des règles de validité d'un règlement municipal puis, par une approche pratique mettant en application une méthodologie de rédaction afin de rendre la composition d'un règlement municipal le plus efficace possible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à participer, le 13 mai 2016, à ladite formation.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les autres dépenses connexes, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

16-03-66

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'INTERVENTION
RAPIDE DU MTQ POUR RENFORCER LA STRUCTURE
DU PONT DE DUNANY, À LACHUTE, AFIN DE RETIRER
LA RESTRICTION DE CHARGE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil officialisait en octobre 2014, à l'aide de la résolution 14-10-336, le lancement du processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu une journée de réflexion régionale sur la sécurité incendie et la sécurité civile le 13 avril 2015;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rencontré des représentants du ministère de la Sécurité publique (MSP) le 17 novembre 2015 pour échanger sur certains enjeux liés à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, notamment celui de la force de frappe (délais d'intervention et nombre de pompiers) ainsi que sur le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE pour déterminer une force de frappe optimale pour tout le territoire, la MRC a procédé à une modélisation du temps de déplacement des véhicules d'urgence sur le réseau routier structuré, à l'aide d'outils géomatiques très performants, en incluant l'ensemble des contraintes de déplacements, dont la présence de barrières, de chemins fermés et des limites de charges sur les ponts;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) annonçait, par voie de communiqué le 22 octobre 2014, une nouvelle restriction de charge (cinq (5) tonnes) sur le pont de fer du chemin Dunany, au-dessus de la rivière du Nord, à Lachute;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Dunany est une route collectrice au sens de la classification fonctionnelle du réseau routier du MTQ permettant de desservir le secteur centre-nord de la MRC et constitue le principal lien routier pour de nombreux citoyens avec la ville-centre Lachute, dont la municipalité du canton de Wentworth;

CONSIDÉRANT QUE deux quartiers résidentiels de la ville de Lachute sont construits en amont du pont de Dunany ou en développement: 160 unités dans le secteur Marc-Aurèle-Fortin et une trentaine d'habitations supplémentaires dans le secteur de la Sucrierie de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE la restriction de charge a pour conséquence que les véhicules d'urgence de la ville de Lachute doivent passer par la route 329 et le chemin Laurin pour éviter le pont Dunany, ce qui implique un délai supplémentaire de plus de cinq (5) minutes;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le délai pour intervenir sur un feu est un des facteurs clés permettant de sauver des vies et de limiter les pertes matérielles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur situé au nord du pont Dunany n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc, et que toute intervention pour combattre un incendie nécessitera donc l'apport en eau supplémentaire et le remplissage des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lachute possède une borne-fontaine à même ses installations de filtration et de captation d'eau souterraine à moins de 200 mètres du pont Dunany et qu'il est actuellement impossible avec la restriction de charge d'utiliser cette borne, les services incendie étant plutôt obligés d'utiliser une borne-fontaine située sur l'ancien réseau municipal et d'amener l'eau le long de la route 329 à plus de 2,5 km, ce qui implique un délai supplémentaire pour la recharge en eau de plus de cinq (5) minutes;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il est généralement reconnu dans le milieu des incendies qu'une intervention en deçà de dix (10) minutes favorise l'efficacité de l'intervention, alors qu'un délai entre dix (10) et quinze (15) minutes est compatible avec une intervention efficace et qu'au-delà de quinze (15) minutes, le délai peut devenir préjudiciable pour l'efficacité de l'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il faut compter environ six (6) minutes pour mobiliser les 10 pompiers composant la force de frappe à Lachute et que le détour imposé par la restriction de charge implique donc qu'il est impossible d'obtenir la force de frappe complète sur les lieux d'un incendie en moins de dix (10) minutes;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel est en processus d'adoption, l'approche de réponse par proximité et par temps sera favorisée, impliquant que le Service d'incendie de Lachute sera également appelé à se déployer sur les incendies qui auraient lieu dans les autres municipalités avoisinantes (Wentworth, Gore et Brownsburg-Chatham), dont l'accès le plus rapide est le chemin Dunany;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions nécessiteront également un grand apport en eau puisque ces secteurs ne sont pas desservis par un système d'aqueduc, faisant en sorte que les camions-citernes devront par conséquent contourner le pont Dunany, augmentant ainsi de plus de cinq (5) minutes leur temps de réponse;

CONSIDÉRANT QUE certains échanges ont eu lieu avec des représentants du MTQ afin de connaître la possibilité de lever la limite de charge pour les véhicules d'urgence, ce qui ne semble pas possible pour le pont Dunany;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ réalise annuellement une planification et une priorisation régionales des interventions à effectuer sur le réseau routier dont il est le mandataire afin d'investir les sommes dédiées de manière optimale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite ardemment que la réfection du pont Dunany puisse avoir lieu le plus rapidement possible afin de lever la limite de charge de cinq (5) tonnes, et ce, dans l'optique d'améliorer la sécurité de la population impactée par cette limite de charge;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham appui la MRC d'Argenteuil dans sa demande d'intervention rapide du (MTQ) pour renforcer la structure du pont de Dunany, à Lachute, afin de retirer la restriction de charge.

Adoptée à l'unanimité

16-03-67

APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARGENTEUIL – POSITIONNEMENT DE LA MRC D'ARGENTEUIL EN FAVEUR DU MAINTIEN À LACHUTE DU POINT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC d'Argenteuil furent saisis d'une information à l'effet que le point de service de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) situé à Lachute, pourrait fermer, dès 2017;

CONSIDÉRANT QU'en réaction à cette rumeur, un commerçant de Lachute a lancé une pétition afin de maintenir le point de service de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), à Lachute;

CONSIDÉRANT QUE le point de service de la SAAQ, situé dans la ville-centre de Lachute, constitue un service de proximité et de première ligne qui répond directement aux besoins des citoyens et citoyennes d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QU'il serait difficile et préjudiciable pour la clientèle d'Argenteuil de se rendre à un autre point de service, dont le plus près se situe à plus de 60 kilomètres de Lachute et à plus de 100 kilomètres pour certains citoyens d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la délocalisation hors Lachute du point de service de la SAAQ à Lachute se traduirait par des pertes d'emplois importantes pour le territoire de la MRC d'Argenteuil qui est déjà reconnue comme étant socio économiquement défavorisée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du gouvernement du Québec de poser les gestes requis et d'adopter des mesures afin de réduire les iniquités entre les territoires de MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui la MRC d'Argenteuil dans son positionnement en faveur du maintien à Lachute du point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham exhorte le gouvernement du Québec de maintenir, à Lachute, le point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée à l'unanimité

16-03-68

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS À LA NÉGOCIATION DU PROCHAIN PACTE FISCAL

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham appui la Fédération québécoise des Municipalités dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham demande à la (FQM) de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVON CARON, QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2015 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2016 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y MODIFIER L'ARTICLE 13, AYANT TRAIT AUX SOLDES DE CINQ (5\$) DOLLARS

16-03-69 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-02-042 VISANT DES FACTURES À SOUMETTRE AU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats « Dunton Rainville » représente, le Maire, monsieur Serge Riendeau et la Ville de Brownsburg-Chatham dans la cause de monsieur le conseiller Pierre Leclerc;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-02-42;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des factures 275425 et 275580, il n'y a pas matière à soumettre lesdites factures à la conciliation et à l'arbitrage du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels desdites factures semblent habituels et raisonnables en telle matière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham abroge la résolution 16-02-42 demandant de soumettre au Barreau du Québec les factures numéros 275425 et 275580 du cabinet d'avocats « Dunton Rainville ».

Adoptée à l'unanimité

16-03-70

NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières semaines, et en lien avec un appel de candidatures déjà fait et à un second appel publié, le 20 janvier 2016, trois (3) personnes ont déposés leur lettre de motivation signifiant leur intérêt à être membre du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du Conseil municipal, la Ville a procédé par résolution au changement de son règlement numéro 067-2003 constituant le Comité consultatif d'urbanisme faisant en sorte que le Comité puisse être composé de sept (7) membres, dont deux (2) membres agricoles;

CONSIDÉRANT l'importance de la zone agricole sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'en procédant à ce changement de règlement, la composition dudit comité revient tel que défini antérieurement au règlement;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres du comité afin que celui-ci soit complet et fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède, à la nomination des citoyens suivants en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- Monsieur Alain Claveau, comme membre citoyen;
- Monsieur Daniel Campeau, comme membre agricole; et
- Madame Donna Bider Clark, comme membre agricole.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE les trois (3) membres auraient un mandat de deux (2) ans débutant le 1^{er} mars 2016, soit le jour de leur nomination.

Adoptée à l'unanimité

16-03-71

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL, INCLUANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL POUR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000 par l'Assemblée nationale du Québec, oblige les municipalités régionales de comtés à établir, en liaison avec les municipalités locales, un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 19 août 2005, le ministre de la Sécurité publique du Québec alors en poste, monsieur Jacques P. Dupuis, annonçait la délivrance de l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit également une révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans la sixième année suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a adopté en octobre 2014 la résolution numéro 14-10-336 afin d'enclencher le processus de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a tenu, le 13 avril 2015, une journée de réflexion sur la sécurité incendie, laquelle réunissait plusieurs partenaires du milieu: élus et cadres municipaux, chefs pompiers, représentants de la Sûreté du Québec, du Centre Intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2015, la MRC d'Argenteuil a tenu une seconde journée de réflexion, durant laquelle deux présentations ont eu lieu, soit celle d'un professeur associé de l'École nationale de l'administration publique (ENAP), monsieur Jacques Bourgeault, qui est venu présenter aux membres du conseil de la MRC, une étude portant sur les différents modèles de regroupement des services incendie et celle du directeur du service des incendies de la MRC d'Autray, monsieur Daniel Brazeau, qui est venu présenter le modèle de gestion intégrée mis en place dans cette MRC;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'un sous-comité de travail composé des élus siégeant au sein du comité de sécurité publique, du personnel de la MRC responsable de ce dossier, auxquels pourraient s'adjoindre, au besoin, quelques chefs pompiers a été créé pour mener à terme le projet de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil (résolution 15-07-279);

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité de travail a tenu trois (3) rencontres afin de valider les orientations stratégiques et politiques du projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu quatre (4) rencontres administratives avec l'ensemble des directeurs en sécurité incendie des municipalités locales afin de travailler sur les éléments du schéma et plus particulièrement sur le plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma révisé a été présenté au conseil de la MRC lors de la séance régulière du 20 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné son aval au processus de consultation proposé à partir du projet de schéma déposé à la séance de janvier 2016, soit la tenue d'une séance d'information pour l'ensemble des élus municipaux de la MRC et une séance de consultation publique à venir en mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu une séance d'information destinée à l'ensemble des élus municipaux, aux directions générales et aux directeurs d'incendie des municipalités locales de la MRC le 23 février 2016 à l'aréna Kevin-Lowe – Pierre-Pagé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit produire un plan de mise en œuvre en vue de l'adoption du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre local est intégré au plan de mise en œuvre régional inclus dans le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil, incluant le plan de mise en œuvre local pour la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-03-72

NOMINATION DE PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC « CLIQ SÉCUR »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer par résolution du Conseil municipal, les signataires autorisés, à signer pour et au nom de la Ville, les documents électroniques du ministère du Revenu Québec pour avoir accès aux dossiers électroniques « Cliq Sécur »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise par la présente, madame Nathalie Derouin, trésorière ainsi que madame Josée Turpin, assistante-trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tous les documents relatifs à « Cliq Sécur ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution et désigner toute autre personne, le cas échéant.

QUE le ministère du Revenu Québec soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à « Cliq Sécur ».

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CATHERINE TRICKEY, QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-XXX-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-06-2012 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 1, CONCERNANT LA TARIFICATION DES TERRAINS DE TENNIS

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON, QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-XXX-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 4, EN Y AJOUTANT L'ALINÉA 4,6 - TARIFICATION DU CAMP DE RELÂCHE**

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVAN CARON, QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-XXX-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-16-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES TARIFS À L'USAGE DES SENTIERS DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-16-2014**

16-03-73 **DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME LOUISE DUBOIS POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM LE SAMEDI 7 MAI 2016 DANS LE CADRE DE LA « COURSE RELAIS ARGENTEUIL 2016 »**

CONSIDÉRANT la demande de madame Louise Dubois de circuler sur le territoire lors de l'événement sportif « Course Relais d'Argenteuil 2016 », le 7 mai prochain, afin de supporter la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil aide les jeunes vivant avec des problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de course à pied est d'une journée complète et consiste à parcourir une distance totale de 100 km en équipe de six (6) personnes qui se relayeront l'un après l'autre;

CONSIDÉRANT QUE des endroits identifiés le long du parcours serviront de points de contrôle où les coureurs d'échangeront un témoin;

CONSIDÉRANT QU'un vélo au lieu d'une automobile suivra le coureur le long du parcours;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'équipes participantes prévu pour cette année est d'environ 50 équipes de 6 coureurs.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination de la marche s'occupera de la logistique au niveau des participants afin d'assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé, par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de madame Louise Dubois à emprunter les routes suivantes : chemin Renaud, chemin Morrisette, montée Cushing, chemin de la 2^e Concession, rue Principale, route des Outaouais, montée Saint-Philippe, rue de l'Église et le chemin de la Rivière-du-Nord, selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

- Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres);
- L'équipe de coordination de la marche devra assurer la sécurité des participants;
- L'équipe de coordination de la marche devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

16-03-74

AIDES FINANCIÈRES 2016 POUR DIVERSES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham fait le choix d'aider financièrement certains organismes à but non lucratif œuvrant dans des domaines en lien avec ses politiques et ses interventions : l'art de la culture; le développement social et communautaire; ou, le sport et les loisirs;

CONSIDÉRANT l'adoption de la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif OBNL de la Ville de Brownsburg-Chatham* » le 7 juin 2010;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à encadrer l'octroi d'aides financières aux organismes à but non lucratif par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ces aides financières visent des organismes admissibles à la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham* », et qui ceux-ci doivent fournir les documents requis et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron appuyé, par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les versements d'aides financières au montant total de 5 250 \$, répartis aux divers organismes à but non lucratif tel que décrit à l'Annexe A.

QUE ces aides financières proviennent du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » numéro 02-701-00-959.

QUE les organismes doivent compléter le formulaire de demande d'aide financière requis avant le versement de l'aide financière accordée par la Ville de Brownsburg-Chatham par le biais de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

16-03-75

ACCEPTATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE DE TROIS (3) MOIS À MONSIEUR FRANÇOIS BERTRAND POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Bertrand a déposé une demande, le 9 février 2016 d'un congé sans solde pour les mois de juin, juillet et août 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail de monsieur François Bertrand est valide pour les saisons 2014-2015-2016, tel que stipulé dans la résolution numéro 14-05-163;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bertrand sera présent pour débiter la saison et finaliser la saison de camping 2016;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bertrand restera disponible par téléphone pour porter assistance aux employés en cas de besoin durant son absence;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Toussaint, Directeur du service loisirs et culture, pourra également assurer un suivi auprès des employés durant l'absence de Monsieur Bertrand;

CONSIDÉRANT QUE des responsabilités supplémentaires seront attribuées à madame Lise Lavigne en conformité avec l'article 8, point 8.09, de la présente convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les nombreuses années de service de Monsieur Bertrand au camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont à venir au camping municipal dont l'agrandissement de la marina, la réfection de la « Boucle A » et le « projet Outaouais » et que Monsieur Bertrand a une expertise qui sera requise pour la réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette situation doit être temporaire en raison des besoins requis au camping/marina, et que ce type de congé ne pourra être accordé une autre fois à Monsieur Bertrand;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le congé sans solde de monsieur François Bertrand pour les mois de juin, juillet et août 2016.

Adoptée à l'unanimité

16-03-76

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – SIGNALISATION ROUTIÈRE POUR LE CAMPING MUNICIPAL ET LA MARINA – PANNEAUX BLEUS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une signalisation adéquate pour diriger les visiteurs de l'extérieur sur notre territoire vers le Camping municipal et la marina;

CONSIDÉRANT la proposition du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) concernant le positionnement des panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux doivent être loués pour une période minimale de trois (3) années;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de location s'élève à 11 588,82 \$ pour trois (3) années, incluant toutes les taxes applicables, soit 3862, 94 \$ par année;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service loisirs et culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement de l'entente de signalisation auprès de «*ATR associés du Québec*», une division du *ministère des Transports du Québec* (MTQ), au niveau des emplacements et des frais proposés, pour la moitié des frais, sur un terme de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-03-77

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE DE « ÉTABLISSEMENT DE VENTE ET RÉPARATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS (MOTO, MOTONEIGE ET VTT) NEUFS OU USAGÉS » SOUS LA CLASSE D'USAGE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-708

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 février 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} mars 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement est modifié en considérant des commentaires formulés en vue d'encadrer les activités de vente et de réparation qui devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment et ce, de manière à limiter le bruit;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement vise à permettre l'établissement d'un nouveau commerce dans le périmètre urbain de Brownsburg et de revitaliser le centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone centre-ville Cv-708 en y ajoutant l'usage C6 « commerce automobile » comme classe d'usage autorisé et en y édictant une disposition sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », une note (4) à la suite de la note (3) et se lisant comme suit :

« (4) : C601 (uniquement les établissements de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés et toutes les activités devront s'exercer uniquement à l'intérieur du bâtiment) ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Charron,
Maire suppléant

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 2 février 2016
Adoption du projet :	Le 2 février 2016
Adoption du 2 ^e projet :	Le 1 ^{er} mars 2016
Adoption du règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-03-78

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE
« PROJET INTÉGRÉ » POUR LES USAGES
COMMERCIAUX DANS LES ZONES PÔLE LOCAL
PL-530 ET AGRICOLE A-114**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 février 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 2 février 2016;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de permettre «Projet intégré» pour les usages commerciaux dans les zones pôle local Pl-530 et agricole A-114;

ATTENDU que le concept de projet intégré commercial vise à permettre que sur un même terrain, il puisse y avoir un minimum de deux (2) bâtiments principaux dont l'usage ou les usages sont reliés à des activités commerciales et qu'il doivent être desservis par des allées véhiculaires privées et, le cas échéant des aires d'agrément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, respectivement pour la grille de la zone Pôle local Pl-530 en y ajoutant « Projet intégré » comme dispositions particulières sous les classes d'usages Commerce local (C1), Commerce artériel (C2), Restauration (C3), Commerce automobile (C6) et Services pétroliers (C7).

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, respectivement pour la grille de la zone Agricole A-114 en y ajoutant « Projet intégré » comme disposition particulière sous les classes d'usages Restauration (C3), Divertissement (C4), Hébergement (C5) et Services pétroliers (C7).

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin Charron,
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 12 janvier 2016
Adoption du projet :	Le 12 janvier 2016
Adoption du 2 ^e projet :	Le 2 février 2016
Adoption du règlement :	Le 1 ^{er} mars 2016
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LECLERC, QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UNE SUPERFICIE PLUS GRANDE POUR LES REMISES IMPLANTÉES HORS D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE RÉVISER LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

16-03-79

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
197-03-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE
PERMETTRE UNE SUPERFICIE PLUS GRANDE POUR
LES REMISES IMPLANTÉES HORS D'UN PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION ET DE RÉVISER LES DISPOSITIONS
GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 1er mars 2016;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation; de même que de réviser les dispositions générales visant les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.7, en abrogeant le paragraphe 4 pour le suivant et celui-ci se lira comme suit:

4.2.7 Remise

...

« 4. La superficie maximale d'une remise est fixée à 18,60 mètres carrés pour celle implantée à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et de 24 mètres carrés dans les autres cas; »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.2, à l'article 4.2.1, en y ajoutant les paragraphes suivants à la suite du paragraphe 3 et ceux-ci se liront comme suit:

4.2.1 Normes générales

...

« 4. Les matériaux de finition extérieure d'une construction accessoire reliée ou attachée au bâtiment principal doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal et les matériaux de finition extérieure doivent être d'une classe et qualité s'apparentant à ceux employés pour la construction du bâtiment principal;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Les matériaux de finition extérieure d'un bâtiment accessoire (remise et garage détaché) de 10 mètres carrés et plus qui doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal ;
6. La superficie maximale d'implantation de toutes les constructions accessoires implantées sur un terrain ne doivent pas excéder vingt pour cent (20 %) de la superficie de la cour arrière de ce terrain. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Martin Charron,
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du projet : Le 1^{er} mars 2016
Adoption du 2^e projet :
Adoption du règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-03-80

DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « ÉTABLISSEMENT DE VENTE ET DE RÉPARATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS (MOTO, MOTONEIGE ET VTT) NEUFS OU USAGÉS » SOUS LA CLASSE C6 (COMMERCE AUTOMOBILE) DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-708 – 251, RUES DES ÉRABLES – MONSIEUR SCOTT CAMERON POUR ET AU NOM DE ECO-GUIDE INTERNATIONAL INC.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui fait l'objet de discussion entre les membres du comité;

ATTENDU QUE la requête d'amendement vise à permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708;

ATTENDU QU'il est précisé que le terme «véhicules récréatifs» signifie pour la présente demande, moto, motoneige et vtt;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'implantation d'un nouveau commerce est souhaitable pour la vitalité de la zone commerciale de ce secteur, mais qu'il y a lieu de considérer que ladite zone commerciale est adjacente à une zone résidentielle;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser relativement à l'usage qui sera autorisé, en condition particulière, que toutes les activités s'exerceront à l'intérieur du bâtiment et ce, de manière à limiter le bruit;

ATTENDU QU'à la grille des spécifications de la zone centre-ville Cv-708, l'usage visé sera autorisé spécifiquement et le libellé complémentaire que les activités devront s'exercer à l'intérieur du bâtiment.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la requête d'amendement visant à permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage spécifique « Établissement de vente et de réparation de véhicules récréatifs (moto, motoneige et vtt) neufs ou usagés » sous la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone centre-ville Cv-708 et de préciser que toutes les activités devront s'exercer à l'intérieur du bâtiment, et de manière à limiter le bruit.

Adoptée à l'unanimité

16-03-81

RECOMMANDATION - AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE UNE SUPERFICIE PLUS GRANDE POUR LES REMISES IMPLANTÉES HORS D'UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE RÉVISER LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement vise à permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation pour le motif que souvent les terrains de plus grande superficie requièrent plus de rangement;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur prescrit que la superficie maximale d'une remise est fixée à 18,6 mètres carrés sur tout le territoire;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres proposent que la superficie maximale prescrite à la réglementation en vigueur pour d'une remise implantée sur un terrain dans le périmètre d'urbanisation soit de 18,6 mètres carrés considérant que cette dimension est adéquate pour un terrain de plus petite dimension et que la superficie d'une remise localisée sur un terrain hors du périmètre d'urbanisation sera de 24 mètres carrés considérant que cette dimension est jugée raisonnable pour un terrain de plus vaste superficie;

ATTENDU QUE cet amendement permet de réviser les normes générales visant les bâtiments accessoires relativement aux matériaux de revêtement extérieur et l'occupation des bâtiments accessoires dans la cour arrière;

ATTENDU QU'il est proposé d'édicter des dispositions générales visant à ce que :

- Les matériaux de finition extérieure d'une construction accessoire reliée ou attachée au bâtiment principal doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal et les matériaux de finition extérieure doivent être d'une classe et qualité s'apparentant à ceux employés pour la construction du bâtiment principal;
- Les matériaux de finition extérieure d'un bâtiment accessoire (remise et garage détaché) de 10 mètres carrés et plus qui doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal;
- La superficie maximale d'implantation de toutes les constructions accessoires implantées sur un terrain ne doit pas excéder vingt pour cent (20 %) de la superficie de la cour arrière de ce terrain.

ATTENDU QU'une nouvelle disposition visant à permettre que la superficie d'une remise localisée sur un terrain hors du périmètre d'urbanisation sera de 24 mètres carrés et que des normes générales visant les bâtiments accessoires soient édictées en complément à celles prescrites;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'initier la démarche d'amendement visant à permettre une superficie plus grande pour les remises implantées hors d'un périmètre d'urbanisation pour le motif que souvent les terrains de plus grande superficie requièrent plus de rangement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'initier la démarche d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre que la superficie d'une remise localisée sur un terrain hors du périmètre d'urbanisation soit de 24 mètres carrés et d'y édicter les normes générales visant les bâtiments accessoires telles que formulées.

Adoptée à l'unanimité

16-03-82

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 15-10-343 ADOPTÉ LE 5
OCTOBRE 2015 – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS
DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) AFIN DE
PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE
L'AGRICULTURE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 422 535
ET SUR UNE PARTIE DU LOT 4 422 536 DU CADASTRE
DU QUÉBEC SUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 66 570
MÈTRES CARRÉS, LOTS SITUÉS SUR LA MONTÉE
ROBERT – FERME J.A. LAUZON**

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 15-10-343 adoptée le 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE la demande déposée par le demandeur, monsieur Jean Lauzon pour et au nom de Ferme J.A. Lauzon afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit l'enlèvement d'une butte de sable sur une partie du lot 4 422 535 et sur une partie du lot 4 422 536 du cadastre du Québec visant une superficie totale de 66 570 mètres carrés;

ATTENDU QUE le demandeur, Ferme J.A. Lauzon, a reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation (décision numéro 359719) émise le 5 mai 2009 pour l'enlèvement d'une butte de sable sur une partie du lot 4 422 535 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la ferme J.A. Lauzon et M. André Charlebois désireraient procéder à l'enlèvement de la butte de sable et à l'harmonisation du relief des deux propriétés afin d'en améliorer les conditions de cultures;

ATTENDU QUE le projet du demandeur est d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 422 535 du cadastre du Québec lui appartenant et ce, dans un but d'amélioration agricole du lot, en y effectuant l'extraction d'une butte de sable sur une superficie de 1,5 hectare;

ATTENDU QUE le projet du demandeur est d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 422 536 du cadastre du Québec appartenant à monsieur André Charlebois et ce, dans un but d'amélioration agricole du lot, en y effectuant l'extraction d'une butte de sable sur une superficie de 5,16 hectares;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les parties des lots visées par la demande se situent dans la zone agricole A-134, qui est en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le projet visé est décrit dans la note 2 du formulaire préparée par Pierre Bélanger, agronome (Agro-Consultant Inc.) et dans les plans également préparés par Pierre Bélanger, agronome;

ATTENDU QUE les parties convoitées en vue de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sont situées en zone agricole permanente et occupent une superficie de 66 570 mètres carrés;

ATTENDU QUE le propriétaire autorise le demandeur à procéder à l'enlèvement d'une butte de sable pour une amélioration agricole de la partie du lot visée;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE bien que la ville appui le projet par résolution, le propriétaire et le demandeur devront fournir tous les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit l'enlèvement d'une butte de sable sur une partie du lot 4 422 535 et sur une partie du lot 4 422 536 du cadastre du Québec visant une superficie totale de 66 570 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène
du milieu))**

16-03-83

ACCEPTATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AINSI QUE DES DÉPENSES FAITES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une correspondance du *ministère des Transports du Québec (MTQ)* l'informant qu'une subvention, au montant de 25 000\$, lui avait été octroyée, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le détail des différents travaux et frais inhérents admissibles dans le cadre du programme de subvention;

CONSIDÉRANT les travaux soumis lors de la demande de subvention, à savoir :

- Le projet d'installation des éléments de sécurité aussi appelés; bornes 9-1-1, dans les secteurs 1 et 4 de la Ville de Brownsburg-Chatham.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles répondent aux conditions du Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal approuve les travaux effectués selon les détails présentés afin d'obtenir la subvention accordée par le *ministère des Transports du Québec (MTQ)* au montant de 25 000,00 \$; et ce, conformément aux conditions stipulées.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-03-84

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION DE DANGER POUR PRÉSENCE D'AUTOBUS SCOLAIRES SUR LA ROUTE DU CANTON (ROUTE 148), SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DANS LE SECTEUR DE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT une requête de citoyens afin de faire ajouter de la signalisation de présence de danger pour présence d'arrêts d'autobus scolaire sur un tronçon de la route du Canton (148), située dans le secteur de Saint-Philippe, direction est, aux alentours du 344, route du Canton;

CONSIDÉRANT la présence d'une courbe accentuée sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le panneau de danger pour présence d'autobus scolaires est présent dans la direction opposée;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la vitesse de ce tronçon est d'une limite de **90** km/heure, sur toute la longueur visée par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE cette requête a été analysée par les membres du comité de circulation et du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à améliorer la sécurité du transport scolaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de formuler une demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ afin qu'une analyse soit effectuée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de procéder à l'analyse de la demande d'ajout de panneau de danger pour présence d'autobus scolaires sur la route du Canton (route 148), direction est, aux alentours du 344, route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-03-85

**AUTORISATION DE DÉPENSES – ROUTE DE RINÇAGE
ANNUELLE DES CONDUITES D'AQUEDUC –
UTILISATION DES FONDS À MÊME LE SURPLUS LIBRE**

CONSIDÉRANT le fait que suite à plusieurs discussions, il a été convenu que dorénavant, la route de rinçage annuelle des conduites d'aqueduc est une opération à être effectuée, à même les employés de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la confection du modèle hydraulique, la fourniture des séquences détaillées du rinçage et le programme de formation du personnel;

CONSIDÉRANT les frais de 10 000,00 \$, plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que ces frais soient payables à même le surplus libre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise la dépense des frais pour le Programme d'entretien, de rinçage du réseau d'aqueduc ainsi que la formation du personnel, auprès de la firme « Groupe Tanguay » spécialisée dans le domaine, pour un montant de 11 498,00 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le surplus libre.

QUE la formation soit entreprise dès que la température soit favorable à l'exécution du rinçage afin que le tout soit effectif pour 2016.

Adoptée à l'unanimité

16-03-86

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT DE
LAMPADAIRE SUR LA MONTÉE STONEFIELD**

CONSIDÉRANT une requête de citoyens pour l'ajout de lampadaire de rue pour un tronçon de la montée Stonefield;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du Service des travaux publics révèle qu'actuellement, il n'y a aucune lumière de rue sur toute la longueur de ladite montée et pourrait faire l'objet de l'ajout d'une lumière de rue;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les frais de consommation électrique et d'entretien au fil des années, il y a lieu d'installer un luminaire au D.E.L.;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation d'un nouveau lampadaire de rue directement sur un poteau existant de ligne électrique représentent un montant approximatif de 895,80 \$, chacun, incluant toutes les taxes applicables, en incluant les frais de branchements requis par la Société d'État « *Hydro-Québec* »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation d'un nouveau luminaire de rue, à savoir :

- Un (1) luminaire à la hauteur du poteau existant d'Hydro-Québec, devant le numéro civique 421, montée Stonefield.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'installation d'un luminaire au D.E.L. afin de permettre la comparaison avec les installations existantes;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics, à faire les démarches nécessaires auprès des divers intervenants afin de concrétiser ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

16-03-87

MANDAT HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PRÉPARATION DE DOCUMENTS DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE ROUTES 2016 – AUTORISATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs spécialisées dans les travaux de génie civil;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité pour des nouveaux projets de la part du Service de génie de la MRC d'Argenteuil pour 2016;

CONSIDÉRANT le désir d'aller en appel d'offres rapidement au printemps;

CONSIDÉRANT les deux (2) offres d'honoraires professionnels, incluant toutes les taxes applicables; à savoir :

- Cima + : 62 963,05 \$;
- Équipe Laurence : 22 536,08 \$.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de services professionnels auprès de la firme « Équipe Laurence », pour un montant de 22 536,08 \$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les services suivants :

- La préparation des documents de soumissions pour des réhabilitations de chaussées de diverses rues;
- La préparation des documents de soumissions pour du scellement de fissures; et
- L'analyse des soumissions et recommandations.

Adoptée à l'unanimité

16-03-88

MANDAT HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PRÉPARATION DE DOCUMENTS DE SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DE RUES EXISTANTES POUR LA CONVERSION AU D.E.L.

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de deux firmes d'ingénieurs spécialisées dans l'éclairage urbain pour la conversion de plus ou moins 562 unités conventionnelles pour l'éclairage au D.E.L.;

CONSIDÉRANT les deux offres d'honoraires professionnels, toutes les taxes applicables; à savoir :

Consulto (Services Conseils SP inc.) 22 938,51 \$

Cima + 24 191,79 \$

CONSIDÉRANT que ces deux offres comprennent l'option de contrôle intelligent;

CONSIDÉRANT une analyse préliminaire indiquait un retour sur investissement entre 6 et 7 ans;

CONSIDÉRANT que ce projet était prévu au Programme triennal d'immobilisations 2016;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'engagement de la Ville de Brownsburg-Chatham envers le plan d'action de réduction des gaz à effet de serre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de services professionnels auprès de la firme « Consulto » (Services Conseils SP inc.), pour un montant de 22 938,51 \$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les services suivants, à savoir :

- Cueillette d'informations;
- Rédaction et préparation des documents de soumissions;
- Appels d'offre avec l'option de contrôle intelligent;
- Analyse des soumissions et recommandation;
- Suivi du projet et implantation.

Adoptée à l'unanimité

16-03-89

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT les démarches requises dans le cadre du renouvellement du plan d'intervention pour les conduites d'aqueduc et d'égout, en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la recherche de fuites sur le réseau de distribution est une de ces étapes;

CONSIDÉRANT QU'elle entre aussi dans le processus de la stratégie québécoise de l'usage de l'eau potable pour laquelle la Ville doit réduire la consommation par personne;

CONSIDÉRANT un processus officiel d'appel d'offres public effectué par le biais du site (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la réception de (4) quatre soumissions par des firmes spécialisées dans le domaine, dont une seule s'est avérée non conforme;

CONSIDÉRANT les résultats conformes, incluant toutes les taxes applicables ainsi que l'option pour les travaux de nuit, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| ➤ Aqua Data inc. : | 24 653,55 \$ |
| ➤ NORDIKeau inc. | 19 823,99 \$ |
| ➤ Détection de fuites PGS inc. | 15 296,49 \$ |

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise le mandat auprès du plus bas soumissionnaire conforme, à « Détection de fuites PGS inc. », pour un montant de 15 296,49 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, selon les paramètres du devis.

QUE cette dépense soit payable à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Michel Brisson tient à féliciter le Maire suppléant, Martin Charron pour son bon travail.

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h à 20h10 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire suppléant, leur répond.

16-03-90

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h10 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Martin Charron,
Maire suppléant

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier